

## Compte rendu du conseil de communauté du 14 novembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Nombre de présents : 81  
Nombre de votants : 88

L'an deux mille seize, le quatorze novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Encarnacion CANTON, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET, Marc CAUHAPE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Valérie MARQUEHOSSE, Marie-Luce MUSEL, Catherine LEYGUES, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, René LACABE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Dominique TOUYA, Michel JESER, Paul MONTAUT, Véronique REMY (pouvoir à M. Yves SALANAVE-PÉHÉ), Gilbert AURRIAC (pouvoir à Mme Sylvie MOUSQUES DIT CABANOT), Anthony BERBEL, Corinne CARRIAT, Jeanne LUGA, Olivier MOUNOLOU, Emmanuel HANON (pouvoir à Mme Valérie MARQUEHOSSE), Fabien LARRIVIERE (pouvoir à M. Dominique LALANNE), Bernard MELIANDE (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

---

### Compte rendu des décisions prises par le Président et le bureau

*Monsieur le Président rend compte des décisions prises par le Bureau et par lui-même en vertu des délégations que le Conseil de communauté leur a confiées.*

#### **Rapport n° 1 : Le rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2017**

*Le conseil communautaire prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2017.*

#### **Rapport n° 2 : Aide à l'investissement immobilier pour la SARL 3CMETAL**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 2*

**Rapport n° 3 : Aide à l'investissement, ajustement des modalités de versement de la subvention à la SARL MC2**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 3*

**Rapport n° 4 : Désignation des représentants de la communauté de communes de Lacq-Orthez à l'établissement public foncier local (EPFL) Béarn Pyrénées**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, par 81 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions, du rapport n° 4*

**Rapport n° 5 : Convention de portage avec l'établissement public foncier local Béarn Pyrénées concernant la propriété SAÏCA/PAPETERIE DES GAVES à Orthez**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 5*

**Rapport n° 6 : Zone Eurolacq 2 : vente du lot 9A à la société Transports Laporte**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, par 72 voix pour, 9 voix contre et 8 abstentions, du rapport n° 6*

**Rapport n° 7 : Zone Eurolacq 2 : dépôt des pièces du lotissement, régularisation foncière et modification du règlement de la zone**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 7*

**Rapport n° 8 : Convention de servitude de passage de canalisation sur la commune d'Arthez-de-Béarn**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 8*

**Rapport n° 9 : Société d'équipement des pays de l'Adour (SEPA) : présentation du rapport annuel 2015**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 9*

**Rapport n° 10 : Modalités de liquidation du Syndicat mixte du Béarn des gaves**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 10*

**Rapport n° 11 : Attribution d'aide pour 3 logements communaux sur la commune de Lucq-de-Béarn**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 11*

**Rapport n° 12 : Société orthézienne d'économie mixte pour l'habitat (SOEMH) : présentation du rapport annuel 2015**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 12*

*En sa qualité de Président de la SOEMH, Monsieur Dominique LALANNE, ne prend pas part au vote.*

**Rapport n° 13 : Elaboration d'un règlement de voirie – autorisation donnée au Président de prendre un arrêté de création de la commission chargée de donner son avis sur le règlement**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 13*

**Rapport n° 14 : Travaux d'aménagement de l'avenue du 8 mai à Orthez : signature d'une convention entre le Département et la communauté de communes de Lacq-Orthez**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 14*

**Rapport n° 15 : Avenant à la convention de partenariat entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et le CCSTI Lacq Odysée**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 15*

**Rapport n° 16 : Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) : Avenant n° 2 signé avec la CAF BEARN ET SOULE**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 16*

**Rapport n° 17 : Contrat de ville « veille active » - commune de Mourenx : autorisation de signature donnée à M. le Président**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 17*

**Rapport n° 18 : Avenant n° 1 à la convention d'objectifs entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et l'association "Lo Solan".**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 18*

**Rapport n° 19 : Soutien aux associations pour des manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location de chapiteaux : attribution de subventions au titre de l'année 2016.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 19*

**Rapport n° 20 : Mise à disposition d'un agent de la CCLO au profit de l'association Gave et Bidouze pour la gestion du centre local d'information et de coordination (CLIC)**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 20*

**Rapport n° 21 : Décision modificative numéro 2 au budget principal.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 21*

**Rapport n° 22 : Création d'un budget annexe Pays d'Art et d'Histoire.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 22*

**Rapport n° 23 : Motion des 43 missions locales de Nouvelle Aquitaine pour le maintien d'un accompagnement de qualité des jeunes de 16/25 ans**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 23*



Jacques CASSIAU-HAURIE